

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 02 FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 02 février à 20 heures, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 26 janvier 2023

Présents : Mmes BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc

Excusée et procuration : Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie à Mme DUCHAMP Cécile

Secrétaire de Séance : Mme DUCHAMP Cécile

N° 01/2023

OBJET : Installation d'une pompe à chaleur à l'école publique Simone Veil
Devis complémentaire et financement

Le Maire rappelle, le devis approuvé par le conseil municipal, de l'entreprise GOMEZ pour un montant de 41 564,30€ HT soit 49 877,16 € TTC concernant le remplacement du système de chauffage de l'école publique Simone Veil par une pompe à chaleur afin de faire face à la hausse des prix des énergies.

Il l'informe du devis complémentaire concernant la partie électricité, de la société CROMBEZ pour un montant de 1 940 € HT soit 2 134 € TTC.

Le coût global du projet est donc de 43 504,30 € HT soit 52 011,16 € TTC.

Monsieur le Maire demande d'approuver le montant global du projet présenté et l'autorisation de solliciter auprès de la CCBA le fond de concours alloué à la commune de Labégude à hauteur de 80% du montant HT soit 34 803,44 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le coût global du projet
- autorise Monsieur le Maire à :
 - solliciter auprès de la CCBA, le fond de concours à hauteur de 80% du montant HT
 - signer les devis correspondants

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

